



Le Maire de la Commune d'Arleux,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le code pénal et le code de la route ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la cérémonie du Souvenir des Déportés le dimanche 27 avril 2025, la Municipalité d'ARLEUX organise un défilé dans les rues d'ARLEUX, et qu'à cette occasion, il convient, par mesure de sécurité, de réglementer cette manifestation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À l'occasion de la cérémonie du Souvenir des Déportés, la municipalité est autorisée à organiser un défilé dans les rues d'Arleux, le dimanche 27 avril 2025 selon le parcours suivant :

- *Rassemblement à 10h45 – place Charles de Gaulle, puis départ par la rue Georges Lefebvre vers la place A. Beltrame puis retour vers la mairie.*

La circulation pourra être ponctuellement interrompue ou déviée lors du passage du défilé.

ARTICLE 2 : La Brigade territoriale autonome d'Arleux et le Chef des services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de DOUAI (50, rue de la Comédie 59500), dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome d'Arleux,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Arleux,
- Monsieur le Chef des services techniques d'ARLEUX

Le présent arrêté sera également affiché aux lieux et places ordinaires et inséré au registre.

Fait à ARLEUX, le 24 avril 2025,

Pour le Maire empêché, Monsieur GIBERT adjoint à la sécurité



ANNEXE ARRETE

